

COMMUNE DE GESVES

CONVOCAATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 25 septembre 2024 à 19h30
en la salle « Colonnes »
(rue de la Pichelotte, 9 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

PATRIMOINE

1. Résiliation du bail emphytéotique du presbytère de Sorée passé entre la Commune de Gesves et le C.P.A.S de Gesves - approbation du projet d'acte de résiliation de bail emphytéotique

ENSEIGNEMENT

2. ASBL L'ENVOL- Comptes 2023

PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL

3. PST 2018-2024 - Rapports d'exécution et de l'évaluation finale du PST1 - Prise d'acte

A HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT

1. Écoles communales - Demande de congé pour prestations réduites accordé au membre du personnel en incapacité de travail à la suite d'une maladie ou d'une infirmité (8 p/s du 26/08/2024 au 24/09/2024, IB) - Ratification de la décision du Collège communal du 26/08/2024

2. Écoles communales de l'Envol et de la Croisette - Demande de « congé pour prestations réduites à mi-temps bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques » (6 p/s du 26/08/2024 au 28/02/2025, CH) - Ratification de la décision du Collège communal du 26/08/2024

3. École communale de la Croisette - Désignation d'une puéricultrice APE à titre temporaire (temps partiel, 32/36ième calculé en période de 50 min, MPE) du 27/09/2024 au 04/07/2025 - Ratification de la décision du Collège communal du 26/08/2024

4. École communale de la Croisette - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire (AW) dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle à titre définitif en congé pour maladie (DW) à partir du 26/08/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 26/08/2024

5. Écoles communales - Désignation d'un maître de religion catholique à titre définitif à temps partiel (7 p/s, CN) dans le cadre d'un remplacement (IB) à partir du 26/08/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 26/08/2024

6. Écoles communales - Désignation d'un maître de langue moderne (néerlandais) à titre temporaire à temps partiel (20 p/s, NC) à partir du 26/08/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 26/08/2024

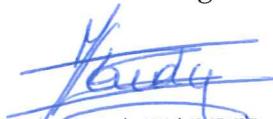
7. École communale de la Croisette - Désignation d'un maître de langue moderne (anglais) à titre temporaire à temps partiel (2 p/s, MC) du 26/08/2024 au 04/07/2025 - Ratification de la décision du Collège communal du 26/08/2024

8. École communale de l'Envol - Désignation d'une logopède à temps partiel (26/30 p/s équivalent 4/5, CL) dans le cadre des périodes d'accompagnement personnalisé du 26/08/2024 au 30/09/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 26/08/2024
9. École de la Croisette - Détachement 2 périodes/semaine pour assurer les missions de Service à l'école et aux Élèves "- DM - Ratification de la décision du Collège communal du 02/09/2024
10. École communale de la Croisette - Demande d'aménagement de fin de carrière, disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR de type I - à temps plein (26 p/s) - du 01/02/2025 au 31/01/2028 - DW) - Ratification de la décision du Collège communal du 02/09/2024
11. École communale de la Croisette - Désignation à titre temporaire à temps partiel (2 p/s, KL) du 02/09/2024 au 04/07/2025 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle définitive (DM) détachée pour les 2 p/s de missions collectives du capital périodes - Ratification de la décision du Collège communal du 02/09/2024
12. École communale de l'Envol - Désignation d'une puéricultrice à titre temporaire à temps partiel (18 p/s, ST) à partir du 12/09/2024 dans le cadre du remplacement d'une puéricultrice définitive (ML) en congé maladie à partir du 12/09/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 09/09/2024
13. École communale de l'Envol - Désignation d'une puéricultrice à titre temporaire à temps partiel (18 p/s, FN) à partir du 12/09/2024 dans le cadre du remplacement d'une puéricultrice définitive (ML) en congé maladie à partir du 12/09/2024 - Ratification de la décision du Collège communal du 09/09/2024
14. École communale de l'Envol - Convention de détachement d'un instituteur primaire définitif à temps plein dans un autre PO (Assesse) dans la fonction de directeur d'école - 26/08/2024 au 25/08/2025 - MJ - Ratification de la décision du Collège communal du 09/09/2024

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 16/09/2024

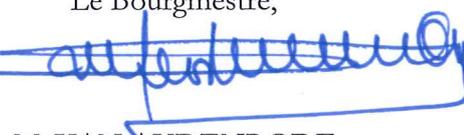
Par ordonnance :

La Directrice générale,


M-A HARDY



Le Bourgmestre,


M. VAN AUDENRODE